

FICHE DE POSTE

DÉNOMINATION DU POSTE : GESTIONNAIRE DE CAS – DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION

RATTACHEMENT DU POSTE

Hiérarchique : Sous l'autorité du responsable d'antenne

MISSIONS PRINCIPALES

Les Dispositifs d'Appui à la Coordination des parcours de santé complexes (« DAC ») créés par la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 visent à simplifier et faire converger les dispositifs existants d'appui à la coordination territoriale des professionnels et de la population notamment les MAIA et les réseaux de santé.

Le DAC a pour missions :

- d'assurer la réponse globale aux demandes d'appui des professionnels qui comprend notamment l'accueil, l'analyse de la situation de la personne, l'orientation et la mise en relation, l'accès aux ressources spécialisées, le suivi et l'accompagnement renforcé des situations, ainsi que la planification des prises en charge,
- de contribuer à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants en matière d'accueil, de repérage des situations à risque, d'information, de conseils, d'orientation, de mise en relation et d'accompagnement,
- de participer à la coordination territoriale qui concourt à la structuration des parcours de santé.

Dans ce cadre, le gestionnaire de cas accompagne des situations individuelles complexes dans un cadre pluridisciplinaire et multi partenarial. Participe au développement d'un dispositif intégré d'accompagnement des situations complexes.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Le gestionnaire de cas intervient dans un processus déterminé auprès des situations complexes pour lesquelles il :

- **Assure un suivi régulier sur l'ensemble du parcours de la personne**
 - ✓ Participe à la commission d'orientation en gestion de cas
 - ✓ Réalise à domicile une évaluation globale des besoins à l'aide d'un outil multidimensionnel
 - ✓ Analyse les besoins et évalue la prise en charge
 - ✓ Coordonne et planifie les services nécessaires à l'aide du plan de services individualisés
- **Mobilise les ressources pour une prise en charge globale**
 - ✓ Fait le lien avec les professionnels déjà en charge de la situation
 - ✓ Favorise la mise en œuvre et la continuité des interventions auprès de l'utilisateur
 - ✓ Coordonne les différents intervenants impliqués
 - ✓ Organise la concertation des professionnels concernés pour mettre en commun les données d'évaluation et mettre en cohérence l'ensemble des interventions
- **Participe au mouvement d'intégration sur le territoire**
 - ✓ Remonte à l'encadrement les informations nécessaires à son action (difficulté d'accès à un service, repérage d'absence de réponse à des besoins identifiés, ...)

- ✓ Participe à des groupes de travail animés par le cadre et/ou les partenaires
- ✓ Mets à jour les outils de suivi d'activité

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : 2 sur Antenne de Pornic, 1 sur antenne d'Ancenis, 2 sur Saint-Nazaire.
Quotité de travail : 100%

IDENTIFICATION MÉTIER

Métier : Travailleur social
Famille de métier : Médico-sociale
Catégorie : A/B
Filière : Médico-social
Cadre d'emplois : Infirmier, ergothérapeute, psychologue, assistant socio-éducatif

PROFIL SOUHAITÉ ET PRÉ-REQUIS

Connaissances attendues :

- Connaissance du tissu associatif, médical, sanitaire et médico-social et de son organisation
- Connaissance des droits des personnes, de la déontologie et du secret professionnel
- Titulaire du DIU « Coordonnateur de soins en Gériatrie / Gestionnaire de cas » ou s'engager dans une formation

Compétences attendues :

- Expérience et connaissances de la coordination gériatrique
- Expérience de l'accompagnement à domicile des personnes de plus de 60 ans
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Goût pour le travail en équipe, intérêt pour l'interdisciplinarité
- Sens de l'initiative et de l'organisation
- Bonnes aptitudes à la négociation et à la communication (orale/écrite)
- Autonomie et adaptabilité
- Capacité à prendre du recul
- Discrétion professionnelle
- Sens des relations humaines
- Maîtrise dans l'utilisation des outils bureautiques (Word, Excel, Power Point, Outlook) et du web

Recrutement contractuel possible en contrat à durée déterminé ou en contrat à durée indéterminée de droit public

Pour complément d'information : *décret n° 2021-295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes et aux dispositifs spécifiques régionaux.*